



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT DE DIE
DÉPARTEMENT DE LA DROME

=====
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS – Cœur de Drôme

ARRÊTÉ DU PRESIDENT N° 2022-275

**Portant délégation de signature à Monsieur Alexis PETROFF
Directeur du Pôle Technique et Environnement**

Le Président de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à certains fonctionnaires ;

Vu la délibération n°DE2020/051 du 15 juillet 2020 portant élection du président ;

Vu l'arrêté du président n°2021-170 du 22 juin 2021 portant délégation de signature à Monsieur Alexis PETROFF ;

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires d'autorité ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté susvisé du 22 juin 2021 est abrogé à compter du 15 juillet 2022.

Article 2 : A compter du 15 juillet 2022, délégation de signature est donnée à Monsieur Alexis PETROFF, Directeur du Pôle Technique et Environnement de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine ECHAUBARD, Directrice Générale des Services, de Madame Elise CUSEY, Directrice Générale Adjointe des Services et de Madame Anne-Laure COPPEL, Directrice Déléguée, pour signer tout acte emportant engagement financier dans la limite de 1 500€ HT.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE PAR :

Transmission au Représentant de l'Etat : **15 JUIL. 2022**

Notification à l'intéressé : **15 JUIL. 2022**

Publication : **15 JUIL. 2022**

Fait à Aouste sur Sye, le 13 juillet 2022

Le Président, Denis BENOIT

